Dans la tête, M. le docteur Duthilleul a été chargé par le parquet d'examiner la blessée.

ARRESTATION D'UN VOLEUR
A la gare St-Sauveur

Depuis quelque temps, des vols se commettaient à la gare Saint-Sauveur et, malgré une surveillance active, on n'était pas parvenu à trouver le coupable. Jeudi matin, deux seaux de confiture disparaissaient d'un stock déposé sur le quai. Un homme d'équipe, Arthur Nançaux, voulut en avoir le cœur net et, vendredi matin, il se cachait dans un panier d'osier se trouvant non loin des marchandises.

Patiemment, il attendit. Sa surveillance allait être inutile quand il vit arriver un individu vêtu d'une pélerine, qui, après avoir exploré les environs, rapidement s'empara de deux seaux de confiture, qu'il dissimula aussitôt sous sa pélerine.

Arthur Nançaux sortit de sa cachette et arrêta le voleur, qui était tout interloqué de cette brusque apparition.

L'homme à la pélerine fut mené au poste de la rue Fontenoy. C'était Henri Gruson, surveillant de filature, 35 ans, rue de Wattignies, tour Merchot.

Forcé de reconnaître le vol, il n'indiqua qu'avec réticences son domicile.

M. Pennavoy, renseigné, se rendit rue de Wattignies et, sous un matelas, trouva 12 draps de lit, 48 torchons, 8 pièces de toile de chacune 15 mètres, 5 coupons de toile, 2 coupons de serviettes, 4 tales d'oreillers, 2 nappes.

Toutes ces marchandises ont été examinées par les employés de la gare Saint-Sauveur : elles proviennent d'arrivages entrés en gare depuis huit jours.

Gruson fut de nouveau interrogé. Tout d'abord il prétendit qu'il avait acheté les objets retrouvés, mais, devant l'évidence des faits, il fut forcé d'avouer.

Jusqu'ici, il a refusé d'indiquer à qui il avait vendu le produit des vols qu'il a commis ; car toutes les marchandises disparues n'ont pas été retrouvées.

Spontanément, deux épicières de Fives sont venues rapporter au commissaire deux seaux de confiture. Leur bonne foi étant certaine, elles ne seront pas inquiétées.

Les vols d'appartement. — Pendant l'absence de M. Clément Henion, manœuvre de maçon, 2, quai de la Basse-Deûle, un malfaiteur s'est introduit chez lui, à l'aide d'une fausse clef, et a dérobé 15 francs déposés dans un tiroir de commode.

— Une tentative d'effraction a été faite chez une autre locataire de la maison.

Une « marmotte » disparaît. — M. Lagrossé, voyageur de commerce habitant St-Quentin, avait laissé dans le couloir d'un étage, rue Meurein, une marmotte renfermant ses échantillons.

Sans qu'on s'en aperçut, la marmotte a disparu. Elle valait 100 francs.

La nappe de la patronne. — Une servante, Berthe G..., 22 ans, sera poursuivie pour vol d'une nappe au préjudice de sa patronne, Mme G..., place des Reignaux.

Savon National

Allant le patriotisme à leurs intérêts, les bonnes ménagères emploient le **LUMINOL**, savon national, qui blanchit la linge, assouplit et conserve les laines. — **Victor VAISSIER.**

ROUBAIX

A propos de candidats

Après avoir donné la liste des candidats collectivistes aux prochaines élections municipales, l' « Egalité » ajoute, sur un ton sérieux, ces quelques lignes de commentaires :

Tels sont les citoyens chargés, par la Section Roubaisienne du Parti socialiste, de déloger M. Motte et sa majorité de l'Hôtel de Ville. Tels sont les citoyens pour lesquels tous les travailleurs doivent, dès aujourd'hui, travailler.

Il existe dans notre cité une forte majorité socialiste, mais grâce à un découpage savant, une minorité d'électeurs a pu, pendant six ans, être représentée par une majorité de conseillers.

Cela ne doit plus être, cela ne sera plus si tout le monde fait son devoir, si tous les travailleurs comprennent leurs intérêts.

Les citoyens que nous présentons aux suffrages de nos concitoyens ont toujours vécu au milieu des ouvriers, ils connaissent leurs souffrances, ils connaissent leurs besoins. Ils sont prêts à faire leur devoir, tout leur devoir.

Que les électeurs fassent le leur et tout ira bien.

L'auteur de cet **appel au peuple** a dû, en l'écrivant, se tenir solidement les côtes. A moins qu'il soit un inconscient. Mais non, les militants du socialisme ne sont pas, en général, des inconscients, mais des roublards. Ils comptent sur l'incommensurable crédulité d'un grand nombre d'ouvriers et, avec une audace qui ne connaît pas de limites, ils leur servent des boniments dont craindraient de faire usage les charlatans des places publiques.

Il doit en être ainsi pour que l' « Egalité » ose écrire les énormités que l'on a lues plus haut.

Affirmer qu'il existe à Roubaix une forte majorité socialiste, c'est commettre un mensonge. La vérité, c'est qu'il y a eu, qu'il y a encore, dans notre ville, beaucoup d'ouvriers se laissant prendre aux déclamations, aux promesses des socialistes parce qu'ils ne savent pas où ces derniers veulent des mener ; parce qu'ils ne se rendent pas compte du rôle de dupes qu'on leur fait jouer, parce qu'ils ne voient pas que les farceurs de la Sociale se servent d'eux comme d'un tremplin devant leur permettre d'arriver plus facilement à l'assouvissement de leur propre ambition, de leurs propres appétits.

Dire que les travailleurs, s'ils comprennent leurs intérêts, renverseront la municipalité actuelle pour la remplacer par une municipalité socialiste, c'est se moquer des ouvriers à leur barbe.

L' « Egalité » aurait bien de la peine à énumérer les bienfaits dont l'administration des citoyens Carrette, Bailleul et consorts a comblé la classe ouvrière durant ses dix années d'existence.

Ah ! ils furent soignés, les intérêts des ouvriers roubaisiens, de 1892 à 1902 !

Mais le comble de l'audace, c'est de prétendre que les candidats de la liste collectiviste sont prêts à faire leur devoir à l'égard des ouvriers **parce qu'ils ont toujours vécu au milieu d'eux et en connaissent les souffrances et les besoins.**

Oui, ces souffrances et ces besoins, les candidats collectivistes les connaissent, mais pour les voir de loin, et non pour les éprouver.

Nous nous ferons, d'ailleurs, un devoir, avant les prochaines élections, de présenter en détail ces candidats et de montrer ce qu'ils entendent par « connaître les misères de la classe ouvrière.

Les astronomes ont, au moyen de leurs puissants télescopes, approché le soleil de plus près que le commun des mortels ; ils ne se sont pas, pour cela, brûlés plus que nous aux rayons de l'astre de feu.

C'est à la façon de ces savants que les candidats de l' « Egalité » connaissent les souffrances des travailleurs. Nous n'aurons pas beaucoup de peine à le prouver.

C. C.

Fédération des Syndicats de l'industrie Roubaisienne. — Syndicat des Ouvrières des Industries textiles réunies de Roubaix. — Bureau de placement gratuit, 22, rue de la Paix, dimanche de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Jeanne d'Arc, édition populaire à 50 cent. — Haines vaincues. — Les Bijoux de la Princesse, 75 cent. — Histoire Sainte en images, riche reliure, 1 fr. 50. — A la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Le Lendemain Roubaisien. — Demain dimanche, de 10 h. à 11 h. 1/2, café Alphonse Leman, rue de Lannoy, 63, inscription des nouveaux sociétaires. Assurance populaire de 100 fr. au décès; cotisation 0,05 par semaine.

A l'Hôtel-Dieu. — On a admis, hier, à l'Hôtel-Dieu, un journalier, M. Pierre Copieters, 65 ans, rue de l'Amiral-Courbet, à Croix, qui avait été brûlé sérieusement à l'épaule par du café brûlant.

LA BLANCHISSERIE DE LINGE par OTTON-MOCHE, à LOMME
(PASSE A ROUBAIX, LE Mardi)

Les accidents du travail. — M. Fernand Wegmillier, 16 ans, à Lys-lez-Lannoy, mécanicien chez MM. Packet frères : une écharde lui est entrée dans le doigt; il en est résulté un panaris, 15 à 20 jours de repos.

— M. Auguste Wyffels, 21 ans, rue Décrème, 41, homme de peine à la filature de MM. Motte et Porisse : entorse du poignet gauche en maniant une caisse. 15 jours; docteur Vanlaer.

— M. Arthur Vandecastel, 24 ans, rue Carpeaux, 27, chauffeur chez MM. Motte et Delescluse, teinturiers-apprêteurs : entorse de la jambe droite en tombant dans un escalier. 12 jours.

— M. Emile Deckens, rue de Biskra, meuleur à la Fonderie de la Fosse-aux-Chênes : brûlures aux yeux par de la fonte en fusion. 15 jours.

— M. Auguste Vanoverscheide, 23 ans, rue d'Italie, 8, homme de peine chez M. César Duyck, fondeur : pouce et médius gauches écrasés par un chassis de fonderie. 15 jours.

— M. Victor Demeyer, 39 ans, à Heule (Belgique), dresseur chez M. L. Dubois-Destoussaux, menuisier : fêlure du fémur gauche, par suite de la chute d'une pile de madriers. 15 jours.

— M. Jules Watteau, rue de Lille, maisons Clarisse, à Mouvaux, camionneur chez MM. Delebois et Walbaum : contusions en tombant dans un escalier. 15 jours.

— M. Jules Watteau, rue de Lille, maisons Clarisse, à Mouvaux, camionneur chez MM. Delebois et Walbaum : contusions en tombant dans un escalier. 15 jours.

Les cambrioleurs. — Hier, à midi et demi, en rentrant chez lui, rue de Jemmappes, 82, M. Théophile Vanhoutte, 57 ans, marchand de charbon, a constaté que les cambrioleurs avaient visité sa demeure. Ils y avaient pénétré par la cour qui donne sur une pâture et, en brisant plusieurs portes. Une somme de 500 francs avait disparu. M. Prud'homme, commissaire de police du 4e arrondissement, a ouvert une enquête.

Ceux qui boivent trop. — Les agents Malaquin et Vanesse ont arrêté, jeudi soir, vers 8 heures, Oscar Callens, 20 ans, homme de peine, rue et cour Bernard, 17. Callens, qui était ivre, venait de briser plusieurs carreaux à la vitrine de l'estaminet de la « Ville d'Ostende », rue du Fontenoy, 94.

Les professionnels de la mendicité. — Des agents ont arrêté, jeudi soir, Grand'Place, Gustave Duquenne, 58 ans, rue du Chemin-de-Fer, 67, qui mendiait.

Ce que l'on trouve. — Mme Irma Vanlerberghe, rue des Champs à Wattrelos, a trouvé deux clefs, rue de la Vigne.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS 5, r. de Price LILLE

du 24 janvier

Naissances. — Rosa Ewertz, Robert Lutun, boulevard de Cambrai. — Agnès Duez, quai de Gravelines. — Simonne Clarebout, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 6. — Clara Rigaux, rue du Collège 84. — Madeleine Augem, rue d'Epinal, 21. — François Dendooven, rue du Pile, cour Boudt, 4. — Denise Peau, rue de Lannoy, 367. — Louise Lehoucq, rue de Rocroy, maisons Lefebvre.

Mariage. — Emile Leleu, dessinateur en tissus, et Laure Lefebvre, couturière.

Décès. — Alice Dehooghe, 2 ans, rue Labruyère, 29. — Achille Cossement, 56 ans, r. de la Vigne. — Berthe Rabaut, 4 ans, rue de la Longue-Chemise, 4. — Berthe Poot, 24 a.; Adolphe Ryckaert, 59 ans, rue de Blanchemaille. — Joséphine Duthilleul, 84 ans, rue de l'Hospice.

WATTRELOS

Conférence sur l'arrêt des machines à vapeur. — M. Achille Dubois, directeur des machines et du matériel de la maison Leclercq-Dupire voulant remercier les employés du souvenir qu'ils lui avaient offert leur a fait une conférence, jeudi soir, sur les différentes manières d'arrêter les machines à vapeur avec son appareil Electro-Securitas.

Il les a réunis près d'une machine Dujardin d'une force de 600 chevaux avec commande par courroie qui fut arrêtée en 42 secondes par une personne se trouvant hors de la salle.

Il les fit ensuite passer dans une autre salle où se trouvait une même machine avec commande par câbles où il montra une nouvelle application de son invention. Cette application se trouve dans ceci que lorsqu'un câble s'effiloche et devient un danger pour la marche, les morceaux effilochés atteignent dans leur rotation une planchette qui est à proximité et qui se rabat fermant un contact électrique qui arrête la machine. Une sonnerie se fait aussitôt entendre pour indiquer l'endroit où l'accroc s'est produit et le conducteur ne saurait remettre sa machine en mouvement avant d'être allé le constater.

Ensuite une troisième machine du type Carels avec commande par câbles fut arrêtée en 38 secondes par une personne se trouvant à 50 mètres dans l'usine et a qui on avait donné l'ordre de revenir aussi vite que possible. Cette personne, malgré la rapidité de sa course ne put voir la machine faire son dernier mouvement.

Il faut une minute et demie pour arrêter cette machine sans l'appareil et encore que le conducteur soit présent dans la salle, ce qui n'est pas toujours le cas. En cas d'accident il peut facilement se passer 4 à 5 minutes avant que la machine soit arrêtée et ces minutes sont des heures pour les personnes impuissantes à porter secours.

Les personnes présentes ont suivi avec un très vif intérêt toutes les explications données et ont applaudi de tout cœur M. Dubois qui a ensuite déclaré qu'il se mettait à leur disposition et à celle de leurs amis quand ils le voudraient.

Accidents du travail. — Chez M. Leclercq-Dupire, fabricant, un jeune bâcleur, Nutte Henri, 14 ans 1/2, demeurant à Evregnies, (Belgique), s'est blessé en tombant sur une caisse. L'incapacité de travail ne pourra être indiquée que dans une huitaine de jours. Docteur V. Leplat.

— A la teinturerie C. Fastenackhels, hameau du Crétinier, un teinturier, C. Hoivoel, 18 ans, rue des Champs, 14, s'est brûlé le pied droit en portant un chaudron d'eau bouillante. 10 jours de repos. Docteur V. Leplat.

WATTRELOS. — du 24 janvier. — Naissance. — Albert Bossut, Houzarde, m/Tiberghien.

Décès. Pélagie Delgrange, 81 ans, Bas-Chemin. — Angèle Bélin, 2 mois, (Beaulieu, m. Castelain). — Florentine Duhrulle, 67 ans, place. — Carlos Deblauwe, 48 ans, rue des 3-Pierres, 2.

CROIX

Union Catholique. — Les membres du comité directeur sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire dimanche, 26 courant, à quatre heures précises au cercle Saint-Martin. — Ordre du jour très important.

Au Cercle Léon XIII. — La section dramatique prépare pour le 23 février, la représentation du drame « Les Gondoliers de la mort », en 3 actes.

Les bouchers et la taxe. — De nombreuses contraventions ont été dressées vendredi.

D'autre part, six bouchers se sont soumis à l'arrêté municipal.

A l'hospice.—M. Georges Delebarre est nommé administrateur en remplacement de M. J.-B. Delevois.

Accidents de travail. — Au Peignage Holden et Cie, Jacques Durieux 16 ans, rue de Lille, 15, s'est blessé au coude droit en manipulant une pelle. 10 jours de repos.

— Arthur Tildet, rue Gambetta, a fait une chute dans l'atelier et s'est blessé au bas-ventre. 12 jours de repos.

CROIX. — Naissance. — Berthe Demarcq, rue de Manbeuge, 8.

Publications de mariage. — Jules Delattre, visiteur et Marie Desmettre, s. p. — Léon Neve, menuisier à Roubaix et Pauline Delattre, s. p. — Alphonse Demeulemeire, ébéniste à Roubaix et Maria Arlon, parfumeuse à Croix. — Henri Lefebvre, monteur de Jacquart à Roubaix et Elise Heil, brodeuse. — Camille Tassart, employé et Marie Flavigny, piqûrière à Tourcoing. — Modeste Tomiel, contremaître à Roubaix et Maria Declercq, couturière. — Louis Stiene, journalier et Alice Schaock, bobineuse, à Roubaix. — Charles Villaeys, tisserand à Roubaix et Elise Feret, tisserande.

WASQUEHAL

Ils ne sont pas en retard. — L'autorité municipale a fait afficher — jeudi 23 janvier — un avis concernant les propriétaires d'attelage. Ceux-ci — dit le factum — devront se présenter à la Mairie pour faire leur déclaration « avant le PREMIER JANVIER » faute de quoi ils seront passibles d'une amende.

Il est bon de remarquer que M. le Préfet du Nord recommande aux maires de donner à cet avis la plus grande publicité possible.

Décidément, plus nombreux ils sont à la Mairie — quatre — moins ils font leur besogne sérieusement ! ! !

Voilà comment travaillent les amis des travailleurs !

Accident de travail. — Ferdinand Vion, demeurant à Croix, rue du Gaz et travaillant à l'Energie Electrique du Nord, s'est blessé au pied en marchant sur un clou. 8 jours de repos. Docteur Barroyer.

WASQUEHAL. — du 24 janvier. — Naissance. — Hélène Degroote, rue Pasteur.

TOUFFLERS

Importante saisie de tabac de contrebande

Jeudi, les préposés de douanes Crespel et Chame, de la brigade de Touffiers, voyant arriver de la direction de Templeuve un coupé, prièrent le conducteur d'arrêter. Le cocher acquiesça de bonne grâce, et quatre voyageuses, — on sut plus tard qu'elles exerçaient le métier de charteuses de café-concert, — descendirent, essayant de détourner par leurs propos et leurs rires l'attention des douaniers.

Les préposés ne tardèrent pas à découvrir que la voiture était truquée. Le ciel, le plancher et les parois dissimulaient 500 kilos de tabac de Moravie, valeur 12.500 francs.

Le cocher déclara qu'il ignorait complètement que la voiture contenait du tabac. Elle ne lui appartient pas, a-t-il dit, mais elle a été louée à Tournai à un sieur Dupont.

Quant aux voyageuses, elles avaient, paraît-il, accepté de se faire conduire à Roubaix, où elles étaient engagées pour exercer leur profession.

L'attelage et le tabac ont été saisis.

TOURCOING

JEUNESSE CATHOLIQUE

L'Avent-Garde de Saint-Christophe offre aux parents de ses membres adhérents une séance récréative qui aura lieu demain, dimanche, à quatre heures et demie précises, salle de la Maison des Œuvres, 85, rue des Ursulines.

Cette séance comprend une conférence de M. l'abbé Leleu, aumônier de la J. C. de Tourcoing, sur « Un voyage en Suisse ». Des projections inédites agrémenteront le récit de l'orateur distingué que l'on écoute toujours avec le plus grand plaisir. La partie récréative comprend une saynète amusante : « Entre apprentis » et une comédie récente de M. Eugène Bouly de Lesdain : « Monsieur l'Inspecteur ».

Chez les Crick-Sicks. — La société nationale des Orphéonistes Crick-Sicks offrira à ses membres protecteurs, honoraires et actifs et à leurs familles, un concert qui aura lieu le samedi 1er février, à 8 h. très précises, au Théâtre.

Défense de cracher et de fumer. — S'il n'y a pas encore de garage pour les vélos à l'Hôtel des Postes, du moins une réforme vient d'être tentée. Un placard prévient le public qu'il est défendu de cracher et de fumer sous le hall. Réforme nécessaire et salutaire ; d'aucuns ne se privaient pas de jeter fonds de pipe et bouts de cigares ou de cigarettes sur la mosaïque; d'autres ne se gênaient pas pour cracher sans vergogne, au risque de semer des microbes par milliers.

C'est au moins un mieux, en attendant le garage pour les vélos.

Bien des jeunes gens espèrent cette autre réforme. Auront-ils satisfaction un jour ?

Accidents de travail. — M. Arthur Samyn, 25 ans, teinturier, rue de Paris, 11, main droite brûlée à la suite d'une chute sur le bord d'un bac de teinture. Docteur Desbonnets; repos de 12 jours.

— M. Désiré Richard, 40 ans, domestique, rue du Conditionnement, 23, contusion du pied droit. Docteur Debuchy; 10 jours.

— M. Joseph Schemacker, 24 ans, chauffeur, rue de Paris, a été grièvement blessé à l'œil gauche par un éclat de verre à la suite de la rupture d'un niveau d'eau. Docteur Vermeesch; 1 mois.

— M. Maurice Catterman, 29 ans, serrurier, rue du Tilleul, 35, à Wattrelos, contusion de l'extrémité de l'index gauche avec décollement de l'ongle. Docteur Playoust; 8 jours.

— M. René Delbecq, 30 ans, aiguilleur à la gare, plaie contuse de la face dorsale de l'index gauche. Docteur Decherf; 8 jours.

La fraude. — Le brigadier Drouin et le préposé Klinckmaillie, de la Marlière, ont arrêté Henri Lhomme, 25 ans, né à Paris, sans domicile fixe, qui était porteur de 14 kilos de café vert d'une valeur de 42 francs.

Retirez votre vélo. — Adolphe B..., 20 ans, garçon boucher à Bondues, a été rencontré en ville par les gendarmes, avec un vélo non éclairé. D'où contravention.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Audience de vendredi 24 janvier ; Présidence d M. Auriole, juge de paix ; ministère public, M. Niederst, commissaire de police.

Mlle Flore G..., couturière, 4 amendes de cinq francs pour avoir employé une apprentie de moins de 13 ans, non pourvue du certificat d'aptitude physique ; pour n'avoir pas inscrite cette apprentie sur le registre des apprentis de la maison ; pour n'avoir pas affiché les heures de travail.

Cinq francs d'amende à Julien D..., boucher, pour mauvais traitements envers un chien. — Un franc d'amende à Auguste V..., boucher, pour avoir occupé un belge non muni du certificat d'immatriculation. — Quatre amendes de un franc pour avoir attelé des chiens non muselés. — Circulation des vélos, 7 amendes de 1 franc. — Bals sans autorisation, 2 amendes de 1 franc.

M. Niederst, commissaire de police, requiert une peine plus sévère que de coutume pour les cabaretiers qui laissent leurs débits ouverts après l'heure réglementaire : 3 fr. à Edouard D..., à Alfred D..., à Georges A...; 2 fr. à Auguste M...; 1 fr., à Gustave B...

Le mauvais chien. — Le jour de la nouvelle année Liboire Stock se promenait avec un chien de forte taille qu'il excitait contre les passants, dont trois furent mordus. Cité à l'audience de vendredi, le maître du méchant animal ne se présente pas mais envoie au président du tribunal une lettre dans laquelle il reconnaît les faits : trois amendes de cinq francs l'apprendront à ne pas renouveler sa fantaisie trop cruelle.

— Un cocher, Antoine D..., a refusé de conduire un voyageur : 2 fr. d'amende. — Un industriel de Roubaix, pour défaut d'éclairage de son auto à l'avant et à l'arrière, et pour défaut de numéro réglementaire, trois amendes de 2 francs. — Trois amendes de 1 fr. pour défaut d'inscription de logeurs. — Quatre peines de 1 jour de travail. — Quatorze amendes de 2 et 1 fr. pour ivresse. — Une amende de cinq francs à Cyrille Dhellemmes qui est un incorrigible poivrot.

Neuf affaires ont été renvoyées à quinzaine.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING
du 24 janvier

Naissances. — Dupont Charles, rue Charles-Wattine, 11. — Deridder Désiré, rue Auber, cour Rousseau, 3. — Josse Pierre, rue Cadeau, 161. — Amellinck Marie, rue de Neuville, 5. — Demeyère Constant, et De Backer Paul, rue Nationale, 122.

Décès. — Hubeau Julie, 53 ans, rue Franklin, 17. — Delannoy Julie, 68 ans, rue de Paris, 167. — Bourgeois Raymonde, 2 mois, rue de Berckem, 40. — Dekimpe Jules, 25 ans, employé, rue du Petit-Village, 24. — Desrousseaux Valentine, 4 ans, rue de la Blanche-Porte, 38. — Lemaire Emile, 61 ans, négociant, rue Nationale, 143. — Couvreur Henri, 71 ans, rue d'Havré, 2. — Flament Louis, 86 ans, rue de Dunkerque, 64.

BOUSBECQUE

Un cinéma ! — Dimanche 26 et lundi 27 janvier, M. Bourgois, de Tourcoing, viendra donner à Bousbecque, dans les locaux de l'Ecole maternelle, une grande séance de cinématographie.

Le programme a été distribué partout, et les habitants ont pu juger du grand intérêt qu'il présente ; aussi, ils viendront en très grand nombre passer ces quelques heures délicieuses qu'on leur promet.

Le prix des places est de : Réservées, 2 fr.; Premières, 1 fr.; Secondes, 0 fr. 50.

Les portes de l'Ecole maternelle seront ouvertes le dimanche à cinq heures, le lundi à sept heures.

On trouvera des cartes à l'entrée de la salle.

HALLUIN. — Du 24 janvier. — Naissances. — Vanrysel Jeanne, rue de la Montagne. — Gheysen Zoé, Nouveau-Monde.

Décès. — Saver André, 8 mois, rue du Forage. — Lammelein Rachel, 1 mois 1/2, gravier de Bousbecque.

RONCQ

L'Union Sportive Roncquoise. — La première équipe recevra dimanche prochain l'équipe correspondante d'une société amie. Rendez-vous pour les joueurs au vestiaire, à deux heures. Coup d'envoi à deux heures et demie.

Chien perdu. — Un chien lévrier de grande taille s'est rendu chez M. Dermnaux Albert, rue des Chats-Huants, où le propriétaire peut le réclamer.

MARCQ-EN-BARŒUL

Paroisse Saint-Vincent. — Un service solennel sera célébré lundi prochain, à 10 h. 1/2, pour le repos de l'âme de M. l'abbé Lefebvre, vicaire de la paroisse, pieusement décédé dans sa famille à Haubourdin.

Tous les paroissiens sont instamment priés d'y assister, et de donner généreusement à la quête et à l'offrande dont le produit servira à faire chanter pour le regretté défunt des messes, qui seront ainsi la chaire. Ce sera pour les paroissiens la nocées, chaque dimanche, du haut de manière la plus pieuse de témoigner à M. le Vicaire toute leur reconnaissance pour le dévouement qu'il n'a cessé de leur montrer.

LA FRANCISCAINE

Mères de famille prévoyantes, qui désirez des enfants robustes et vigoureux, à l'abri du rachitisme, donnez-leur la **Franciscaine**, farine très nourrissante et supportée par les estomacs les plus délicats. Prix : 1 fr. 60. Dépôt : **Grande Pharmacie de France**, 1, rue Faidherbe, Lille. 1

HAZEBROUCK
Un enfant noyé dans une mare

Jeudi, dans la matinée, le fils de J.-B. Hémery, cultivateur à Neuf-Berquin, âgé de sept ans, glissait sur la glace ; emporté par son élan, il tomba dans un trou qui se trouvait au milieu d'une mare et disparut.

Ses parents, entendant ses cris, vinrent à son secours, mais quand ils purent retirer le bambin il avait cessé de vivre.

DUNKERQUE
COUPS A UN CONSUL

Au cours de la traversée du voilier allemand « Blanckenésé », venant de Taltal (Chili), avec du nitrate, le matelot Karl Kneia, 34 ans, de Murhusen (Courlande,—Russie), embarqué sous le nom de Thomas Johanson, fut interpellé par le second du bord parce qu'il faisait traîner la besogne. Furieux, Kneia ouvrit son couteau et menaça de mort l'officier. — Le capitaine dut remettre à ce dernier un revolver pour se défendre.

En arrivant à Dunkerque, Kneia comparut devant M. Eckman, vice-consul d'Allemagne. Il nia tout et réclama ses gages. Hier après-midi, Kneia allait être confronté avec son capitaine. Comme celui-ci tardait à venir, le marin devint furieux ; il brisa les glaces du bureau, démolit une séparation et se mit ensuite à assommer le consul à coups de poing.

M. Eckman put s'enfuir en criant au secours. Le concierge de l'Institut anglais accourut pour maîtriser le forcené que des agents vinrent appréhender et qu'ils conduisirent au parquet.

Kneia sera d'abord jugé à Dunkerque pour coups et dirigé ensuite sur l'Allemagne où ses menaces à bord du « Blanckenésé » peuvent lui valoir deux ans de prison.

L'état de M. Eckman n'est heureusement pas grave.

Chute à l'eau. — Le marin pêcheur Alexandre Louis, 39 ans, du bateau 1477 D, est tombé à l'eau quai de l'Ile Jeanty, hier vendredi, à 2 heures du matin. Ce marin était ivre. Il fut retiré aussitôt par le marinier Joseph Gelès, de la bélandre « Soleil ».

Alexandre Louis fut conduit au poste de la Basse-Ville où il fut soigné et réchauffé.

VALENCIENNES

Chevaux emballés. — Jeudi matin, deux chevaux du 4e cuirassiers se sont emballés dans la rue de Lille. Grâce au sang-froid de M. Lecerf, employé d'octroi, qui eut le bonheur de pouvoir les maîtriser, aucun accident n'est arrivé.

Nos sincères félicitations à M. Lecerf.

FRESNES

Un abus de confiance

Nous avons publié dans notre numéro de jeudi, un compte-rendu succinct et forcément inexact en quelques détails de la Conférence-Concert organisée, dimanche, par la section de Fresnes de la Société Républicaine des Conférences Populaires.

De son côté, l' « Impartial » a publié, lui aussi, le compte-rendu de cette fête, soi-disant républicaine; mais il laissa parfaitement dans l'ombre de deux lignes banales la principale partie du programme : il passa sous silence la conférence, pour ne parler que du concert.

On devine, à ce silence hypocrite, le reste de honte qui a dû monter au front des organisateurs municipaux et extra-municipaux de la débauche de blasphèmes à laquelle s'est livré un Aliberon du boulevard, le sieur Anquetil, publiciste à Paris, remplaçant un M. Leleu, malade.

Devant un auditoire d'enfants, ce primaire a développé le thème suivant : « Il n'y a pas de bon Dieu ; les curés sont des menteurs et des voleurs : s'il y a un Dieu, il est injuste et criminel. »

Nous ne le suivrons pas, ici, dans le fatras de ses arguments plus piètres les uns que les autres ; mais, faut-il être assez primaire pour affirmer qu'il n'y a pas de bon Dieu parce que lui, Anquetil, ne l'a jamais vu !

A-t-il jamais vu son esprit, lui ? Pourtant, sans l'avoir vu, il y croit... Il est peut-être le seul à y croire, mais passons...

Faut-il être d'autre part, assez arriéré pour affirmer que les curés sont des menteurs parce qu'ils enseignent que Dieu est un Esprit, et en même temps que Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu son Père !

Sans doute, Anquetil, en est d'accord avec vous, si vous ne savez pas ce que parler veut dire. Mais vous ne parlez jamais au figuré, vous ? Si je dis, à Fresnes, que **quelqu'un a perdu le Nord**, voyons, s'y trompera-t-on ou ne comprendra-t-on pas immédiatement que je parle au figuré et que je veux tout simplement avancer qu'il est devenu **maboule** !

Faut-il être assez canaille pour avancer que les curés sont des voleurs parce qu'ils font payer la Communion ! Combien a-t-il jamais payé, l'Anquetil ? Et puis quand cela serait... Est-ce qu'il est un voleur, lui, parce qu'il fait payer grassement sa conférence ?

Enfin, le blasphème suprême, grossier, gratuitement odieux : Dieu est injuste et criminel, parce qu'il accable les bons chrétiens et que lui, Anquetil, qui l'insulte, ne reçoit aucune punition.

Evidemment, rien n'est perdu pour attendre, l'ami ; plusieurs qui vous écoutaient l'ont eue leur punition, plusieurs qui avaient amené là leurs enfants, l'auront plus tard... et probablement de la part de ces mêmes enfants dont ils ont laissé salir les âmes. Et vous ? !...

Oh ! oui ; je sais. Vous avez touché la bonne galette en récompense de votre pernicieuse parole. Monsieur le Maire, qui avait préparé son discours pour remercier M. Leleu, n'a pas voulu rentrer ses éloges, et, à pleines brassées, il a jeté les fleurs de sa rhétorique municipale sur vos insanités.

Si c'est là votre récompense, elle est bien maigre.

Mais, si j'avais été père de famille, à Fresnes ; si, **mon Dieu**, avait été obligé par des maîtres laïques sous peine de deux cents lignes — comme on nous affirme le fait — d'aller se salir les oreilles à votre conférence, je vous l'aurais donnée moi, votre récompense... avec la main sur vos deux joues.

Car, c'est là que j'en veux venir : s'il est vrai qu'une telle pression a été exercée sur les enfants des Ecoles laïques ; s'il est vrai que le Directeur de l'Ecole, pour éviter le déplacement dont il a été menacé aux vacances dernières devant le succès de l'école libre, n'a pas reculé devant cette violation de la conscience des petits, j'affirme que, grâce à la complicité des municipaux bloqards, on a commis à Fresnes, vis-à-vis des enfants et des parents, un véritable abus de confiance.

Et cette lâcheté ne se paie que par des gifles.

E. M.

ABSCON

Panique à la fosse Saint-Marck. — Mercredi après-midi, un accident sans gravité a causé dans la population minière d'Abscon une très vive émotion ; heureusement ce n'était qu'une fausse alerte.

Par suite d'une avarie survenue à une cage à 1 heure 1/2, on dut suspendre la remonte. Les femmes, en ne voyant pas revenir, à l'heure habituelle, leurs maris, fils ou frères, s'apeurèrent et bientôt ce fut, des cornes au puits, une course folle.

A la fosse, l'angoisse des arrivants se calma, lorsqu'on leur eut expliqué la cause du retard. La remonte eut lieu à 3 h. 45 et tout rentra dans l'ordre.

ANZIN

Accident. — Louis Leblois, 32 ans, dégrossisseur aux Forges de Denain et Anzin, s'est porté un coup de marteau sur l'annulaire de la main gauche en voulant ébarber une pièce coulée. 15 jours d'incapacité de travail.

Toujours le faux-monnayeur. — On a retrouvé hier trois nouvelles pièces de 5 francs dans les fosses d'aisances de la gare. Ces pièces comme la première, ne pèsent qu'environ 15 à 16 grammes ; parfaitement imitées elles sont à l'effigie de Léopold II et de Louis-Napoléon Bonaparte.

ESCAUDAIN

Incendie. — Le feu a détruit mercredi une meule de fourrage appartenant à M. Albert Rémy, voiturier. Dégâts 350 fr. Il y a assurance.

VIEUX-CONDE

Vol de métaux. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits dans le carreau de la fosse de l'Avaleresse pour de là pénétrer dans la salle des machines n. 1 et 2. Ils ont pris alors des robinets, tordu des tuyaux pour briser les joints vissés en cuivre, et brisé également des coussinets, etc. Le cuivre volé est estimé au poids environ 80 francs, mais les dégâts sont plus importants. La gendarmerie de Condé a ouvert une enquête.

AVESNES-LE-SEC

Vilain gamin ! — Des gamins lançaient des pierres. Alexis Maquet, 61 ans, passant dans la rue, voulut les en empêcher, mais l'un d'eux, Georges Place, 13 ans, après l'avoir grossièrement insulté lui lança un caillou qui l'atteignit à la tête et le blessa assez grièvement.

CAMBRAI

Marché du 24 janvier. — Animaux amenés :

Chevaux, 136 ; bœufs, vaches et taureaux, 110 ; veaux, 18 ; âne, 1 ; porcs, 219.

Pour s'assurer le gîte et le couvert. — Jeudi dernier, Mesia Clovis, qui venait d'être licencié de l'hôtel des haricots, n'eut rien de plus pressé que de s'en aller rue de Péronne et de boire dans divers cabarets, sans payer nulle part.

La police, informée, vint arrêter notre homme dans la soirée et le ramena à la prison. C'était ce qu'il cherchait.

BERTRY

Vol important. — Les époux Leclercq, rue Dumoulin, soupçonnaient leur femme à journée, Marie Tellot, de leur avoir dérobé de l'argent à diverses reprises ; mardi, jour de lessive, ils placèrent à un endroit déterminé 107 francs dont ils constatèrent bientôt la disparition.

Le garde fut mandé, il fouilla la lessiveuse et la trouva en possession des 107 fr. L'affaire aura son dénouement devant le tribunal correctionnel de Cambrai.

Il a été dérobé 450 francs au préjudice des époux Leclercq.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Au Maroc

ABD-EL-AZIZ DEMANDERAIT L'APPUI DE L'ALLEMAGNE

Londres. — Le « Morning Post » publie une dépêche de son correspondant à Tanger. Nous la reproduisons sous toutes réserves :

« Le bruit de source indigène qu'Abd el Aziz, se rendant enfin compte du péril que fait courir à sa cause l'intervention des troupes françaises, est sur le point de faire appel à l'Allemagne pour empêcher les troupes françaises de dépasser la zone de douze kilomètres concédés à leur mouvement par l'acte d'Algésiras.

« L'opinion générale à Tanger est qu'une nouvelle conférence des puissances doit examiner la situation. »

EXAMENS DES BACCALAURÉATS

L'ouverture de la session d'examens des divers baccalauréats est fixée au 6 juillet prochain.

Les inscriptions commenceront le 25 mai et se termineront le 13 juin.

UNE AFFAIRE D'ESCROQUERIE EN CASSATION

Le sieur Sabatier-Bernès, ancien directeur adjoint de la Société de Transport International des Chemins de fer, aujourd'hui en déconfiture, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui l'a condamné à 6 mois de prison pour escroquerie.

Sabatier